

## **AVIS PUBLIC**

*EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Baptiste le 16 avril à 19 h 30 au 3090, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.*

*Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :*

*Nature et effets : Autoriser la demande de dérogation mineure pour la marge avant du bâtiment principal déjà construit à 7,40 mètres, malgré la marge minimale exigée de 7,60 mètres.*

*Identification du site concerné : Lot actuel 4 150 149 (3194, rue Denis).*

*Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.*

*DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce vingt-septième jour de mars deux mille dix-neuf.*

*Le directeur général,*



*Martin St-Gelais*